

## Accessibilité - Triste anniversaire Je suis handi

**L'association des paralysés de France porte le deuil des espoirs qu'elle avait placés dans la loi « handicap » votée il y a 10 ans. Une banderole noire et un faire-part en témoignent.**



La façade de la délégation bas-rhinoise de l'APF en deuil. Photo DNA – JF badias

L'association des paralysés de France a « le triste devoir de faire part du décès par ordonnance, survenu dans sa 10<sup>e</sup> année, de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». La délégation haut-rhinoise de l'APF a choisi de brocarder le report du volet accessibilité de la loi [lire nos éditions de mardi] au travers d'une fausse annonce mortuaire. « Selon la volonté de l'APF, son inhumation ne se fera pas dans la stricte intimité des familles » au point d'ailleurs que la délégation du Bas-Rhin a ostensiblement habillé de noir la façade de son siège strasbourgeois.

« La loi de 2005 avait fait naître de grands espoirs à l'époque et pas seulement en terme d'accessibilité », rappelle Rolf Ensminger, membre du conseil départemental de l'APF du Bas-Rhin. Mais entre les délais nécessaires aux traitements des dossiers à la MDPH\*, les imperfections de la prestation de compensation du handicap ou les lacunes en termes d'autonomie, « beaucoup de problèmes subsistent et les démarches sont toujours aussi compliquées, déplore Isabelle Scheuer, représentante départementale de l'APF 67.

À titre d'exemple, les deux représentants ont rencontré les députés bas-rhinois pour leur demander de ne pas ratifier l'ordonnance assouplissant l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public. « Mais pas dans leurs permanences. Aucune n'était accessible aux fauteuils roulants ».

\* Maison départementale des personnes handicapées